

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 22 décembre 2017</b>	<b>N° 2017-804</b>

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOU, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOU  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOLET  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE  
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00  
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30  
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10  
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20  
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05  
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20  
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00  
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05  
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00  
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00  
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00  
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00  
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10  
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00  
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10  
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00  
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER part à 11h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 22 décembre 2017</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale RH et administration générale <b>Direction pilotage emploi et dialogue social</b>	<b>N° 2017-804</b>

---

**Pôle territorial Sud - Réorganisation du service territorial n°4 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**A – HISTORIQUE / CONTEXTE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, se met en place une profonde réorganisation des services métropolitains, combinant métropolisation, mutualisation et territorialisation, avec notamment la création de 4 pôles territoriaux, dont le pôle territorial sud (PTS) sur les communes de Pessac, Gradignan, Talence, Bègles et Villenave d'Ornon.

Au sein du PTS, comme dans les autres pôles territoriaux, une nouvelle direction de la gestion de l'espace public (DGEP) voit le jour, composée de 2 services territoriaux (ST) :

- le ST4 opérant sur les communes de Pessac et Gradignan,
- le ST3 opérant sur les communes de Talence, Bègles et Villenave d'Ornon.

Pour cette année 2016, seule la commune de Pessac a décidé de s'engager dans le processus de la mutualisation sur le territoire du PTS.

Le ST4 accueille en conséquence plusieurs services de la ville de Pessac au titre des compétences de gestion qu'elle a mutualisées ou régularisées, qui deviennent alors pour certains (ceux concernant les compétences mutualisées) des services communs Bordeaux Métropole / ville de Pessac.

Ce service accueille également la structure historique de gestion de la voirie, ex centre de gestion de l'espace public n°4 (CGEP 4).

Le ST4 est ainsi composé de 5 centres, avec en bleu ceux, issus de Pessac et n'intervenant que sur cette commune, et en jaune celui issu de Bordeaux Métropole intervenant sur Pessac et Gradignan :

- Le centre propreté
- Le centre Espaces verts
- Le centre coordination éclairage public
- Le centre magasins

## — Le centre voirie

Les domaines de compétences de ce service sont variés et multiples :

- l'entretien et l'exploitation de la voirie
- le balayage et le lavage de la voirie
- la réhabilitation et la gestion des espaces verts
- la surveillance et la maintenance de l'éclairage public
- la pose et l'entretien du mobilier urbain
- l'accueil et la gestion des demandes de réclamations des usagers
- la gestion du magasin
- le suivi des lignes de transports scolaires.

Mais il s'agit d'une organisation de transition, ayant pour objectif de garantir la continuité du service public en maintenant les niveaux de proximité et de réactivité existant antérieurement à Pessac, avec pour préoccupation sur la 1<sup>ère</sup> année d'instaurer une stabilité dans le fonctionnement quotidien, notamment sur les plans managérial, budgétaire et ressources.

Cette organisation de transition, qui a prouvé son efficacité, doit cependant aujourd'hui évoluer. Elle ne constitue en effet qu'une première étape, dans laquelle des entités métropolitaines et communales ont été juxtaposées, placées sous une autorité hiérarchique commune, avec une mise en commun a minima de ce qui pouvait l'être simplement. Il convient maintenant de s'engager dans un processus de mutualisation plus approfondi et plus abouti qui conduise à l'efficacité accrue et aux économies d'échelles attendues d'un tel processus.

## **B – OBJECTIFS / DÉMARCHE**

L'objectif principal est donc de passer de la juxtaposition d'entités communales et métropolitaines à une véritable organisation mutualisée qui s'affranchisse des segmentations historiques, des logiques de « pré carré » et d'autonomie de chacune de ces entités.

Il s'agit de mettre en commun tout ce qui peut l'être, de partager les ressources et les moyens et d'optimiser leur utilisation, mais aussi de croiser les compétences et les expériences pour une approche globale et multi thématique de la gestion de l'espace public.

Pour atteindre cet objectif, une méthode de travail en mode séminaires réguliers, animés par la Direction Conseil et Organisation, a été mise en œuvre.

Au total 19 séminaires d'une journée ou d'1/2 journée ont eu lieu depuis septembre 2015, soit 18 mois de réflexion et de travail avec les encadrants A et B de la DGEP Sud (le ST3 a également été associé).

Cette démarche s'est articulée autour des 5 phases principales suivantes :

- Une phase importante d'acculturation et de connaissance réciproque des missions et modes de fonctionnement entre ex services communaux et services métropolitains.
- Une étude très détaillée, jusqu'au niveau des tâches élémentaires, de tous les domaines d'activité du ST4 (voirie, espaces verts, propreté, éclairage public, mobilier urbain, magasin, relation à l'utilisateur, RH (Ressources humaines), comptabilité, transports scolaires...).
- Une analyse discriminant les activités spécifiques aux métiers et celles plus transversales pouvant être mutualisées, mais aussi repérant les affinités entre activités qui mériteraient d'être regroupées pour plus d'efficacité.
- La construction d'une proposition d'organisation la plus pertinente possible après évocation de différents scénarii envisageables. Cet exercice s'est révélé assez long et complexe puisqu'il a fallu tenir compte à la fois des compétences actuellement existantes, mais aussi des objectifs recherchés d'efficacité accrue et d'économies d'échelle.

- Une phase de rédaction détaillée des missions de chacune des entités de la nouvelle organisation, mais également de définition des effectifs et niveaux de postes associés.

A l'issue de cette démarche, des temps d'échange sur la proposition de nouvelle organisation ont été organisés, d'une part avec l'ensemble des agents de la DGEP Sud, d'autre part avec la DRH (Direction des ressources humaines), et enfin avec les partenaires sociaux.

## **C – PROPOSITION D'ORGANISATION**

Les réflexions menées au cours des différents séminaires ont notamment permis de dégager les deux axes fondateurs suivants pour la nouvelle organisation du ST4 :

- Retenir le service territorial comme la bonne échelle de mutualisation pour les missions opérationnelles de gestion. Il apparaît en effet comme le point d'équilibre permettant à la fois de suffisamment mutualiser pour obtenir des économies d'échelle, tout en conservant la territorialisation nécessaire pour garantir la proximité et la réactivité.  
Naturellement il n'est pas exclu que certaines missions plus fonctionnelles ou de « back office » puissent à terme être mutualisées au niveau de la Direction de la gestion de l'espace public (DGEP) elle-même.
- Construire un nouvel organigramme présentant un tronc commun d'activités mutualisées, au service de centres métiers, spécialistes de leurs domaines respectifs.  
Une attention est portée ici au maintien d'un bon niveau de compétence dans chacun des domaines d'activités techniques du service, garant de la pertinence, de l'efficacité et de la qualité du travail réalisé.

Sur la base de ces deux axes, les propositions pour la nouvelle organisation sont les suivantes :

### **1) Création d'un tronc commun d'activités mutualisées comprenant :**

#### **— Une cellule administrative et financière**

Cette cellule devient une entité autonome au service de l'ensemble des centres du ST4 et est rattachée directement à son responsable.

Composée de 5 postes, elle assure pour tous les centres le secrétariat, la comptabilité, les missions RH de 1<sup>er</sup> niveau, ainsi que le suivi des marchés.

#### **— Un centre coordination proximité**

Composé de 8 postes, ce centre nouveau a pour vocation :

- d'assurer la relation à l'utilisateur dans toutes ses composantes pour l'ensemble des centres du ST4. Toutes les demandes/réclamations, quelle que soit leur thématique, sont ainsi centralisées et suivies par une entité unique, facilitant ainsi la traçabilité des réponses et leur cohérence en cas de sollicitations multi thématiques.
- d'assurer la surveillance de l'ensemble des composantes de l'espace public (voirie, espaces verts, propreté, éclairage, mobilier...) pour le compte de chacun des centres du ST4. Cette organisation permet de sortir d'une vision segmentée par métier dans la détection des anomalies, pour porter un regard global sur les dysfonctionnements de l'espace public permettant d'une part, une meilleure appréciation des liens éventuels entre différents problèmes sur un même site et, d'autre part, un traitement plus coordonné de ces problèmes.
- de gérer toutes les autorisations d'intervention et d'occupation du domaine public, et leur suivi sur le terrain, qu'elles relèvent du pouvoir de police de la conservation ou du pouvoir

public de la circulation (sur Pessac). Ce mode de fonctionnement a pour but de renforcer la maîtrise des interventions des tiers sur le domaine public qui auront désormais un interlocuteur unique rédigeant tous les arrêtés et représentant tous les pouvoirs de police sur le terrain.

- de gérer toute la coordination et la programmation des interventions sur l'espace public, tous intervenants internes et externes confondus.  
L'objectif est ici de disposer d'une vision globale, exhaustive, et en temps réel de l'ensemble des travaux impactant le territoire du pôle territorial, d'avoir une vision prospective des futures interventions, de veiller au bon positionnement dans le calendrier des plus sensibles d'entre elles, d'éviter ou au contraire de favoriser leur concomitance pour minimiser leur impact sur la vie quotidienne des habitants et usagers.
- d'assurer les missions relatives aux transports scolaires délégués au Pôle territorial.  
Ce positionnement au sein du centre de coordination proximité se justifie par l'affinité de ces missions avec la relation à l'utilisateur, notamment dans les échanges avec les parents d'élèves, les transporteurs, et le monde scolaire.

### — **Un centre logistique**

Il s'agit également d'un nouveau centre dont l'importance est primordiale pour progresser dans la mutualisation des matériels et matériaux utilisés par les différents centres du ST4.

Composé de 14 postes, il intervient principalement dans deux domaines :

- la gestion d'un magasin général unique pour l'ensemble des centres du ST4, pour tout ce qui concerne les matériaux, outillage, fournitures et équipements utilisés par les différentes régies du service (voirie, espaces verts, propreté, éclairage public). Ce magasin gèrera également les stocks de proximité et la mise à disposition des EPI (Equipements de protection individuelle) de type consommables.  
Il sera le relais territorial de tous les magasins centraux thématiques et sera le lieu des stocks physiques pour le ST4 (les magasins centraux étant sans doute appelés pour l'essentiel, à être des magasins virtuels).

La mise en place de ce magasin général en lieu et place des différents magasins métiers existants aujourd'hui, permettra naturellement de mutualiser les fonctions de base du magasinage (recensement des besoins, commandes, réceptions et contrôles des livraisons, mise à disposition, inventaires...) mais sera également, de par sa polyvalence et sa taille, en capacité d'apporter une expertise et une aide aux utilisateurs et aux acheteurs centraux de Bordeaux Métropole.

Il permettra également d'avoir une gestion mutualisée, et donc optimisée des stocks d'articles communs à plusieurs régies métier, moyennant notamment la création d'une ligne budgétaire « magasin » alimentée par les crédits actuels « fournitures » des différents centres.

A noter également que cette entité continuera, comme aujourd'hui à assurer les fonctions de magasin pour la régie de la Direction des bâtiments implantée à Pessac et pour certains services communaux Pessacais.

- la gestion de l'ensemble des matériels roulants et non roulants aujourd'hui répartis dans les centres.  
L'objectif est ici d'optimiser l'utilisation de ces matériels, de minimiser leurs périodes d'indisponibilités (pannes, révisions...) et de répondre rapidement aux besoins urgents, grâce à une vision et une connaissance globale de l'ensemble du parc et de son état ; étant précisé qu'une proportion non négligeable de camions, d'engins, ou d'équipement motorisés peuvent être utilisés indifféremment par l'une ou l'autre des régies.

Cette mission de gestion des matériels roulants et non roulants comprendra en conséquence toutes les relations avec la Direction centrale du parc matériel pour ce qui concerne

les réparations, les calendriers d'entretien, les programmations d'acquisition et les locations des véhicules.

Toujours dans le cadre de cette mission seront également assurées les maintenances préventives et curatives de 1<sup>er</sup> niveau sur le matériel du parc, cette fonction garantissant une bonne réactivité dans le traitement des petits aléas quotidiens et un bon suivi du matériel.

## **2) Création d'un centre voirie / Equipements**

Cette nouvelle entité regroupe des domaines ayant une grande affinité, qui motive et justifie leur intégration dans un cadre commun et leur coordination par une autorité unique. Il s'agit de la voirie, de l'éclairage public et du mobilier urbain (étant précisé que ces deux derniers éléments sont réglementairement des dépendances du 1<sup>er</sup>).

Le centre voirie/équipements devient ainsi l'un des deux plus gros centres du ST4, comprenant 31 postes répartis en 3 unités, avec pour missions essentielles l'exploitation, la viabilité et l'entretien de la voirie sur Pessac et Gradignan, le contrôle et la maintenance de l'éclairage public sur Pessac, ainsi que la pose et la gestion de tout le mobilier urbain sur Pessac.

L'organisation proposée devrait notamment permettre de gérer plus facilement toutes les problématiques d'implantation du mobilier et des candélabres au regard des impératifs de la voirie, d'améliorer la coordination avec les opérations d'entretien, mais aussi d'augmenter la capacité d'intervention sur les opérations de mise en sécurité du domaine public suite aux dégradations du mobilier.

## **3) Réorganisation du centre espaces verts / Parcs et jardins**

Plusieurs éléments ont contribué à proposer une nouvelle organisation pour le centre espaces verts :

- Le transfert de certaines missions vers le nouveau centre logistique (magasinage, réparation de 1<sup>er</sup> niveau du matériel...).
- Un objectif de confortement et de repositionnement des activités mutualisables au sein du centre, notamment en les regroupant au sein d'une unité dédiée.
- La volonté de responsabiliser les chefs d'unités sectorielles, en plaçant sous leur contrôle non seulement les interventions en régie, mais également toutes les prestations à l'entreprise sur le territoire.

L'ensemble de ces éléments conduit ainsi à un organigramme plus ramassé, comportant 4 unités au lieu de 5 actuellement, soit un total 41 postes permanents pour assurer sur la commune de Pessac toutes les missions d'entretien et de rénovation des espaces verts, de fleurissement extérieur et intérieur, de culture des plantes, de gestion du patrimoine arboré et des forêts, mais aussi d'expertises et de conseil, notamment auprès des particuliers, dans le domaine arboricole.

## **4) Réorganisation du centre propreté**

La nouvelle structuration du centre a pour objectif la clarification en se calant sur la réalité des missions. Elle s'appuie sur 3 unités correspondant chacune à des prestations spécifiques du domaine de la propreté, et nécessitant des technicités particulières :

- Une unité propreté spécialisée, en charge principalement du balayage mécanique, et du détagage/désaffichage.
- Une unité gestion des déchets, qui traite essentiellement les dépôts sauvages, l'enlèvement des encombrants, la collecte des déchets verts et la mise à disposition de bennes pour les manifestations.

—Une unité propreté générale, qui gère tout le balayage manuel courant, le vidage des corbeilles et le désherbage sur voirie.

Au sein de cette unité est également créée une équipe d'appui dédiée aux actions ponctuelles et/ou urgentes, qui permet d'une part une grande souplesse et réactivité dans ce domaine et, d'autre part, de ne pas détourner les équipes affectées au travail de fond sur les secteurs qui s'en trouveraient désorganisés.

Soit au total 21 postes affectés aux missions de propreté sur le territoire de la ville de Pessac.

## **D - IMPACT DE LA NOUVELLE ORGANISATION SUR LES EFFECTIFS ET LE NIVEAU DES POSTES**

- **IMPACT SUR LES EFFECTIFS**

L'effectif théorique du ST4 est aujourd'hui de 123 postes permanents. Dans l'organisation proposée, cet effectif est de 122 postes avec une cible de 121 postes permanents. Cet écart résulte du transfert d'un poste de catégorie B de l'unité maintenance vers la mission contractualisation et de la suppression d'un poste de catégorie C à venir mais d'ores et déjà identifié sur un prochain départ à la retraite.

- **IMPACT SUR LES NIVEAUX DE POSTE**

Dans le cadre de la réflexion sur cette nouvelle organisation, le niveau de certains postes a été réexaminé dans un objectif de cohérence avec les missions envisagées.

Il est ainsi proposé :

▶ **Centre voirie / équipement** :

—La transformation de B en A (ingénieur / ingénieur principal) du poste de chef de centre.

Ce centre est en effet le 2<sup>ème</sup> plus important du ST4, avec 31 agents et l'encadrement de 3 techniciens respectivement chefs des centres maintenance, régie et éclairage / mobilier urbain.

Son responsable exercera des fonctions de management significatives, de maîtrise d'œuvre d'opérations techniques parfois complexes, de prévision et gestion budgétaire, de relationnel aux élus et aux usagers, avec une forte autonomie et un niveau de responsabilité élevé lié notamment à la sécurité du domaine public et de ses équipements, mais aussi aux objectifs à atteindre en matière de consommation budgétaire et d'optimisation des moyens.

▶ **Centre Coordination proximité** :

—La transformation de 2 postes de surveillance des espaces publics en agents de surveillance et de proximité au sein de l'unité autorisations et surveillance d'adjoints techniques en agents de maîtrise (le 3<sup>ème</sup> poste étant déjà de ce niveau).

Cette proposition est justifiée :

- D'une part en raison du niveau de responsabilité et de la sensibilité de ces postes très exposés aux riverains, aux entreprises et aux permissionnaires du domaine public.
- D'autre part en raison de l'élargissement de leurs missions à toutes composantes du domaine public (voirie, espaces verts, propreté, éclairage, mobilier...).

▶ **Centre Logistique** :

—La transformation d'un poste de magasinier / approvisionneur à l'unité magasin d'adjoint technique en agent de maîtrise est nécessaire (l'autre poste étant déjà de ce niveau).

Cette proposition est justifiée car ces postes sont les pivots du processus d'approvisionnement de tous les centres, depuis le conseil aux demandeurs jusqu'à la commande aux fournisseurs, en pas-

sant par le recensement et la synthèse des besoins exprimés. Leur rôle est donc essentiel et demande des compétences d'acheteur, de l'anticipation, de l'organisation et de la fiabilité.

- La transformation du poste de responsable de la réception et de la distribution des commandes à l'unité magasin en agent de maîtrise, en raison de l'encadrement d'une équipe de 3 postes d'adjoints techniques et de l'importance des missions pour le bon fonctionnement quotidien de toutes les régies du ST4.
- La transformation du poste de responsable d'unité au sein de l'unité matériel et appui de catégorie B en catégorie C (agent de maîtrise), niveau de poste suffisant et cohérent avec les missions de cette unité.

Par ailleurs, il est aussi proposé que l'un des deux postes de mécaniciens de cette unité soit paraplumé sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise afin de piloter l'atelier de mécanique, avec également les fonctions d'adjoint au chef de l'unité.

#### **E - INCIDENCE DES LOCAUX SUR LA NOUVELLE ORGANISATION**

La pleine efficacité de l'organisation proposée en termes de mutualisation suppose le regroupement sur un même site d'une part de certaines fonctions support et d'autre part, des utilisateurs de ces fonctions, c'est-à-dire tous les centres du ST4.

Ceci est particulièrement vrai pour tous les domaines administratifs, magasins et matériels et concerne donc en priorité l'unité administrative et le centre logistique.

Le projet de ce regroupement est d'ores et déjà à l'étude, en phase établissement du programme, mais sa concrétisation n'aboutira au mieux que dans 2 ou 3 ans.

Dans l'attente, il faudra s'accommoder d'un fonctionnement général en mode non optimal, mais viable, sachant que l'on peut également anticiper le regroupement des fonctions supports.

Cette anticipation est déjà testée avec succès pour le domaine administratif depuis 1 an et demi, et pourrait être étudiée rapidement pour le domaine magasin sur la base d'un regroupement dans des locaux modulaires provisoires.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

**VU** l'avis émis par le comité technique du 7 décembre 2017,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QU'**il est nécessaire d'adapter l'organisation du service territorial n°4 du pôle territorial Sud.

## DECIDE

**Article 1 :** d'adopter la nouvelle organisation proposée

**Article 2 :** d'autoriser les transformations de postes mentionnées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>11 JANVIER 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>11 JANVIER 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---